

**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MARS 2016**
Convocation du 22 février 2016

Sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINI, Maire

Présents : MM. Roland PETITJEAN 1^{er} Adjoint, Bernard WALTER 2^{ème} Adjoint, Mme Isabelle LETT 3^{ème} Adjointe, M. Régis NANN, 4^{ème} Adjoint, Mme Nadine HANS, 5^{ème} Adjointe, Mmes Andrée BURGLIN, Fatiha CHEMAA, Christine VERRIER, MM. Didier SOLLMEYER, Bernard BASTIEN, Joël EHLINGER, Patrick FRANK, Adrien HECK et Thomas DESAULLES

Absents : Mmes Sabrina BONNEFOY, Christiane BRAND et Adeline OTT, excusées
Mme Laura ETHEVE, non excusée

Procurations : Mme Sabrina BONNEFOY à M. Patrick FRANK ; Mme Adeline OTT à M. Joël EHLINGER

1. ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS 2016 – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal,
VU l'état de prévision des coupes 2016 établi par l'Office National des Forêts ;
VU le programme des travaux courants 2016 présenté par l'O.N.F. ;
VU le programme des travaux neufs et de reconstitution 2016 tel que présenté par l'O.N.F. ;
VU la morosité actuelle du marché relatif aux ventes des feuillus ;
VU l'avis des commissions réunies en date du 16 février 2016 ;
APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Bernard WALTER :

DECIDE à l'unanimité :

1°) d'approuver les devis suivants pour l'année 2016 :

- l'état prévisionnel des coupes de bois qui prévoit 4934 m³ de coupes à façonner pour une recette brute prévisionnelle de 268 910 € HT (hors honoraires), et 912 m³ en vente sur pied pour une recette nette prévisionnelle de 16 770 € HT. Le coût d'exploitation des bois figurant à l'état de prévision 2016 comprend 75 960 € de frais de personnel, 3 798 € de frais d'assistance à la gestion de main d'œuvre, 51 240 € de frais de débardage et de câblage, 40 360 € de dépenses d'abattage et de façonnage à l'entreprise et 14 279 € de maîtrise d'œuvre. La recette nette prévisionnelle HT s'établit par conséquent à 100 043 €.

- le programme annuel de travaux patrimoniaux comprenant les travaux d'infrastructure (réfection des Chemins du Gungelrain et du Karsprung), la réfection d'un pont Chemin du Freundstein et le reprofilage de pistes de débardage parcelles 5, 35 et 47, les travaux courants (entretien des routes, fossés et rigoles, travaux cynégétiques, sylvicoles et divers) pour un montant total limité à 67 680 € HT . Ce montant retenu, intégrant le coût de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la gestion de main d'œuvre, découle de la suppression des dépenses de mise en place de clôture parcelle 19Ba d'une part, et de la réduction des dépenses de câblage (limitées à 1 000 € HT) et d'entretien des sentiers (limitées à 1 200 € HT) d'autre part

2°) de prévoir au Budget Primitif 2016 l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces programmes

M. le Maire est autorisé à signer ces programmes et les documents qui en découlent en vertu de la délégation permanente (art. L-2122-22 du CGCT) qui lui a été consentie par délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2014.

2. APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2017

M. l'Adjoint Bernard WALTER rappelle à l'assemblée que l'O.N.F. établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un " état d'assiette des coupes" qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes de régénération. Il doit être soumis pour approbation, à chaque Conseil Municipal concerné.

M. l'Adjoint précise que cette approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites, ces dernières étant reportées sur l'E.P.C. (Etat de Prévision des Coupes) de l'exercice 2017 qui sera soumis à l'accord du Conseil début de l'année prochaine.

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Bernard WALTER,
APRES avoir pris connaissance de la proposition de coupes à marteler pour 2017,
APRES en avoir discuté,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition d'état d'assiette des coupes à marteler pour 2017 établi par l'ONF, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

	Etat d'Assiette Année 2017 UT de La Thur (UO)	Forêt willer-sur-thur UPC du programme	Monsieur le Maire COMMUNE de WILLER-SUR-THUR 17 RUE DE LA GRANDE ARMEE 68760 WILLER SUR THUR
---	--	--	---

Forêt	Groupe	Serie	UG	Surf. UG	Surf. Par.	Numéro EA
willer-sur-thur	Irrégulier	U	11_i	5,76	5,76	3729
willer-sur-thur	Amélioration	U	13	12,34	12,34	3732
willer-sur-thur	Amélioration	U	14_b	5,47	5,47	3733
willer-sur-thur	Irrégulier	U	1	16,69	16,69	3727
willer-sur-thur	Irrégulier	U	29	14,09	14,09	3734
willer-sur-thur	Amélioration	U	34B	10,77	10,77	3735
willer-sur-thur	Amélioration	U	37_b	10,66	10,66	3736
willer-sur-thur	Régénération	U	38	25,87	25,87	3737
willer-sur-thur	Irrégulier	U	70	14,10	14,10	3738
willer-sur-thur	Irrégulier	U	81_j	5,74	5,74	3739
willer-sur-thur	Amélioration	U	6	14,39	14,39	3728
willer-sur-thur	Irrégulier	U	11_ie	4,69	4,69	3730
willer-sur-thur	Irrégulier	U	12_ie	6,01	6,01	3731

	Etat d'Assiette Année 2017 UT de La Thur (UO)	Forêt willer-sur-thur UPC reportées	Monsieur le Maire COMMUNE de WILLER-SUR-THUR 17 RUE DE LA GRANDE ARMEE 68760 WILLER SUR THUR
---	--	---	---

Forêt	Groupe	Serie	UG	Surf. UG	Surf. Par.	Numéro EA
willer-sur-thur	Régénération	U	58	14,67	14,67	

3. MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE

Nous, les élus délégués des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du comité syndical ce 24 juin 2014 à REGUISHEIM, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au Sénat en première lecture le 16 juin 2014,

réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.
- notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

4. REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Il donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

5. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) RN 66

Monsieur le Maire rend compte des différents points abordés lors de la réunion de travail RN 66 à laquelle il vient de participer ce jour à Moosch sur l'invitation du Député Michel SORDI, avec la participation des deux conseillers départementaux, des maires de la vallée de St-Amarin et ceux de Vieux-Thann, Thann et Bitschwiller-les-Thann. Cette réunion a été organisée en préalable d'une rencontre avec le Président de Région Philippe RICHERT dans le but de relancer le dossier auprès de l'Etat avant l'expiration de la DUP en 2017.

La séance est levée à 22 h 30
